

PRESTATIONS dans la limite de frais engagés	Alteis Mutuelles	Rbt du Rég. Oblig, pour mémoire
<b>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</b>		
• Frais en établissement de soins public ou privé	20%	80%
• Frais de séjour (y compris les frais pharmaceutiques)	20%	80%
• Honoraires des praticiens (carte de tiers payant)	20%	80%
• Prise en charge de la franchise de 18€ (au 01,01,07) sur les actes égaux ou supérieurs à 91€ (au 01,01,07)	OUI	/
• Soins externes (tiers payant) (1)	30% à 40%	60% à 70%
• Frais de transport	35%	65%
• Chambre particulière (limitée à 57€ par jour et 90 jours par année civile 60 jours par année civile en moyen séjour 30 jours par année civile en psychiatrie)	OUI	/
• Frais d'accompagnement d'enfant de moins de 12 ans, d'enfant handicapé mineur, de conjoint de plus de 75 ans (limités à 31€ par jour et 90 jours par année civile)	OUI	/
• Forfait journalier (limité à 60 jours par année civile en moyen séjour, 30 jours par année civile en psychiatrie)	OUI	/
• Frais de location d'un téléviseur (limités à 1,5€ par jour et 90 jours par année civile)	OUI	/
• Prestations obsèques 763€ (2) (à l'exclusion des enfants de moins de 10 jours)	OUI	/
<b>MALADIE</b>		
• Honoraires médicaux généralistes (1) (consultation, visite médicalement justifiée)	30%	70%
• Honoraires médicaux spécialistes (1) (consultation, visite médicalement justifiée)	30%	70%
• Soins par auxiliaires médicaux	40%	60%
• Examen de laboratoire, Biologie	30% ou 40%	70% ou 60%
• Radiologie	30%	70%
• Pharmacie	35% ou 65%	35% ou 65%
• Vaccin grippe	Frais Réels	/
• Ostéopathie ou Chiropratique (par séance) (limitées à 3 séances par année civile)	31 €	
<b>DENTAIRE</b>		
• Soins	30%	70%
• Prothèse dentaire	120%	70%
• Prothèse dentaire hors nomenclature (1 fois par année civile)	/	/
• Orthodontie	50%	/
<b>OPTIQUE</b>		
• Lunettes :		
• Monture	25 €	65%
• Par verre		
› Verre unifocal		
- correction inférieure ou égale à 4 dioptries	25 €	65%
- correction sup, à 4 et inf, à 8 dioptries	33 €	65%
- correction supérieure ou égale à 8 dioptries	60 €	65%
› Verre progressif		
- correction inférieure ou égale à 4 dioptries	40 €	65%
- correction sup, à 4 et inf, à 8 dioptries	48 €	65%
- correction supérieure ou égale à 8 dioptries	75 €	65%
• Lentilles cornéennes :		
› Par lentille refusée par le régime obligatoire (1 fois par année civile)	19 €	/
› Par lentille acceptée par le régime obligatoire	31 €	65%
• Opération myopie (par œil)	123 €	
<b>CURE THERMALE</b>		
	30% ou 35%	/
<b>APPAREILLAGE</b>		
• Petit appareillage (dont orthopédie et prothèse auditive)	35%	65%
• Grand appareillage	/	100%
<b>MATERNITE</b>		
• Prime de naissance (x2 si accouchement gemellaire) ou équivalent en Chèques Emploi Service Universel (sous réserve de l'inscription de l'enfant dans les 30 jours)	100 €	/
• Chambre particulière (limitée à 57€ par jour)	OUI	/
<b>ACTES DE PREVENTION SELON L'ARRETE DU 8 JUIN 2006</b>		
• Ostéodensitométrie	30%	70%
• Vaccin D.T.P. (diphtérie, tétanos, poliomyélite)	35%	65%
<b>PROTECTION JURIDIQUE SANTE</b>		
Les prestations font l'objet d'une annexe	OUI	/
<b>ALTEIS ACCOMPAGNEMENT</b>		
Les prestations font l'objet d'une annexe	OUI	/

(1) si non respect du parcours de soins coordonné : application d'une franchise (8€ au 01,01,07) et de la non prise en charge de la majoration de la prestation en nature de l'Assurance maladie,

(2) Cette somme est allouée à la personne qui a supporté les frais d'obsèques, sur présentation de la facture ou à l'entreprise de Pompes Funèbres avec laquelle la mutuelle a passé convention, Les remboursements d'Alteis Mutuelles s'effectuent conformément au Règlement mutualiste en vigueur et notamment à l'article 22,

Les pourcentages indiqués sont basés sur les bases de remboursement de la Sécurité Sociale (ou sur les bases forfaitaires de remboursement pour les médicaments),

Les garanties ne couvrent pas la participation forfaitaire instituée en application du II de l'article L 322,2 du Code de la Sécurité Sociale (Loi du 13/08/2004 - article 20) : 1€ au 01/01/07,

AGES	AGATE AS-MSA-TNS
0-18 ans	16,90 €
19 ans	23,30 F
20 ans	23,90 €
21 ans	24,50 €
22 ans	25,10 €
23 ans	25,70 €
24 ans	26,30 €
25 ans	26,90 €
26 ans	27,50 €
27 ans	28,10 €
28 ans	28,70 €
29 ans	29,30 €
30 ans	29,90 €
31 ans	30,50 €
32 ans	31,10 €
33 ans	31,60 €
34 ans	32,30 €
35 ans	32,80 €
36 ans	33,50 €
37 ans	34,10 €
38 ans	34,70 €
39 ans	35,30 €
40 ans	35,80 €
41 ans	36,50 €
42 ans	37,00 €
43 ans	37,70 €
44 ans	38,20 €
45 ans	41,50 €
46 ans	42,50 €
47 ans	43,40 €
48 ans	44,30 €
49 ans	45,20 €
50 ans	46,00 €
51 ans	46,90 €
52 ans	47,90 €
53 ans	48,80 €
54 ans	49,70 €
55 ans	50,50 €
56 ans	51,40 €
57 ans	52,30 €
58 ans	53,30 €
59 ans	54,10 €
60 ans	58,20 €
61 ans	59,30 €
62 ans	60,40 €
63 ans	61,40 €
64 ans	62,50 €
65 ans	63,50 €
66 ans	64,60 €
67 ans	65,70 €
68 ans	66,80 €
69 ans	67,90 €
70 ans	68,90 €
71 ans	70,00 €
72 ans	71,00 €
73 ans	72,10 €
74 ans	73,10 €
75 ans	74,20 €
76 ans	74,50 €
77 ans	74,80 €
78 ans	75,10 €
79 ans	75,40 €
80 ans et plus	76,90 €

PRESTATIONS dans la limite de frais engagés	Alteis Mutuelles SNCF	Rbt du Rég. Oblig, pour mémoire
<b>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</b>		
• Frais en établissement de soins public ou privé	20%	80%
• Frais de séjour (y compris les frais pharmaceutiques)	20%	80%
• Honoraires des praticiens (carte de tiers payant)	20%	80%
• Prise en charge de la franchise de 18€ (au 01,01,07) sur les actes égaux ou supérieurs à 91€ (au 01,01,07)	OUI	/
• Soins externes (tiers payant) (1)	20%	80%
• Frais de transport	25%	75%
• Chambre particulière (limitée à 57€ par jour et 90 jours par année civile 60 jours par année civile en moyen séjour 30 jours par année civile en psychiatrie)	OUI	/
• Frais d'accompagnement d'enfant de moins de 12 ans, d'enfant handicapé mineur, de conjoint de plus de 75 ans (limités à 31€ par jour et 90 jours par année civile)	OUI	/
• Forfait journalier (limité à 60 jours par année civile en moyen séjour, 30 jours par année civile en psychiatrie)	OUI	/
• Frais de location d'un téléviseur (limités à 1,5€ par jour et 90 jours par année civile)	OUI	/
• Prestations obsèques 763€ (2) (à l'exclusion des enfants de moins de 10 jours)	OUI	/
<b>MALADIE</b>		
• Honoraires médicaux généralistes (1) (consultation, visite médicalement justifiée)	25%	75%
• Honoraires médicaux spécialistes (1) (consultation, visite médicalement justifiée)	25%	75%
• Soins par auxiliaires médicaux	25%	75%
• Examen de laboratoire, Biologie	25%	75%
• Radiologie	25%	75%
• Pharmacie	25%	75%
• Vaccin grippe	Frais Réels	/
• Ostéopathie ou Chiropratique (par séance) (limitées à 3 séances par année civile)	31 €	
<b>DENTAIRE</b>		
• Soins	25%	75%
• Prothèse dentaire	115%	75%
• Prothèse dentaire hors nomenclature (1 fois par année civile)	/	/
• Orthodontie	50%	100%
<b>OPTIQUE</b>		
• Lunettes :		
• Monture	25 €	100%
• Par verre		
› Verre unifocal		
- correction inférieure ou égale à 4 dioptries	25 €	100%
- correction sup, à 4 et inf, à 8 dioptries	33 €	100%
- correction supérieure ou égale à 8 dioptries	60 €	100%
› Verre progressif		
- correction inférieure ou égale à 4 dioptries	40 €	100%
- correction sup, à 4 et inf, à 8 dioptries	48 €	100%
- correction supérieure ou égale à 8 dioptries	75 €	100%
• Lentilles cornéennes :		
› Par lentille refusée par le régime obligatoire (1 fois par année civile)	19 €	/
› Par lentille acceptée par le régime obligatoire	31 €	100%
• Opération myopie (par œil)	123 €	
<b>CURE THERMALE</b>		
	25%	75%
<b>APPAREILLAGE</b>		
• Petit appareillage (dont orthopédie et prothèse auditive)	25%	75%
• Grand appareillage	/	100%
<b>MATERNITE</b>		
• Prime de naissance (x2 si accouchement gemellaire) ou équivalent en Chèques Emploi Service Universel (sous réserve de l'inscription de l'enfant dans les 30 jours)	100 €	/
• Chambre particulière (limitée à 57€ par jour)	OUI	/
<b>ACTES DE PREVENTION SELON L'ARRETE DU 8 JUIN 2006</b>		
• Ostéodensitométrie	25%	75%
• Vaccin D.T.P. (diphtérie, tétanos, poliomyélite)	25%	75%
<b>PROTECTION JURIDIQUE SANTE</b>		
Les prestations font l'objet d'une annexe	OUI	/
<b>ALTEIS ACCOMPAGNEMENT</b>		
Les prestations font l'objet d'une annexe	OUI	/

(1) si non respect du parcours de soins coordonné : application d'une franchise (8€ au 01,01,07) et de la non prise en charge de la majoration de la prestation en nature de l'Assurance maladie,

(2) Cette somme est allouée à la personne qui a supporté les frais d'obsèques, sur présentation de la facture ou à l'entreprise de Pompes Funèbres avec laquelle la mutuelle a passé convention, Les remboursements d'Alteis Mutuelles s'effectuent conformément au Règlement mutualiste en vigueur et notamment à l'article 22.

Les pourcentages indiqués sont basés sur les bases de remboursement de la Sécurité Sociale (ou sur les bases forfaitaires de remboursement pour les médicaments),

Les garanties ne couvrent pas la participation forfaitaire instituée en application du II de l'article L.322,2 du Code de la Sécurité Sociale (Loi du 13/08/2004 - article 20) : 1€ au 01/01/07,

AGES	AGATE SNCF
0-18 ans	12,90 €
19 ans	15,50 F
20 ans	15,80 €
21 ans	16,20 €
22 ans	16,50 €
23 ans	16,80 €
24 ans	17,10 €
25 ans	17,50 €
26 ans	17,80 €
27 ans	18,10 €
28 ans	18,50 €
29 ans	18,80 €
30 ans	19,20 €
31 ans	19,50 €
32 ans	19,80 €
33 ans	20,10 €
34 ans	20,40 €
35 ans	20,80 €
36 ans	21,10 €
37 ans	21,50 €
38 ans	21,80 €
39 ans	22,10 €
40 ans	22,50 €
41 ans	22,80 €
42 ans	23,10 €
43 ans	23,40 €
44 ans	23,70 €
45 ans	25,40 €
46 ans	25,90 €
47 ans	26,50 €
48 ans	27,10 €
49 ans	27,70 €
50 ans	28,30 €
51 ans	28,90 €
52 ans	29,30 €
53 ans	29,90 €
54 ans	30,50 €
55 ans	31,10 €
56 ans	31,70 €
57 ans	32,30 €
58 ans	32,80 €
59 ans	33,30 €
60 ans	35,90 €
61 ans	36,50 €
62 ans	37,10 €
63 ans	37,70 €
64 ans	38,30 €
65 ans	38,90 €
66 ans	39,50 €
67 ans	40,00 €
68 ans	40,60 €
69 ans	41,20 €
70 ans	41,80 €
71 ans	42,40 €
72 ans	43,00 €
73 ans	43,60 €
74 ans	44,10 €
75 ans	44,90 €
76 ans	45,20 €
77 ans	45,40 €
78 ans	45,70 €
79 ans	45,90 €
80 ans et plus	47,30 €